

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	48

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-04-23 Attribution d'une subvention à l'association « La Ressourcerie 90 »
Rapporteur : Christian RAYOT

Depuis 2010, le service Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Sud Territoire collabore avec l'association INSERVET devenue « LA RESSOURCERIE 90 » née de la fusion d'Inservet et Chamois.

Dans une démarche de développement durable, l'association propose un accompagnement et une activité aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. La Ressourcerie 90 responsabilise ses salariés dans les diverses missions qui leur sont confiées tout en leur faisant bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté.

Plusieurs secteurs d'activités sont valorisés par les salariés de la Ressourcerie 90 avec 4 grands axes : récupérer, recycler, rénover et animer des ateliers, afin de donner une seconde vie à des produits qui auraient pu être détruits ou qui auraient généré des pollutions.

Nombre total de salariés :

- Conventonnement de 81 postes équivalent temps plein en insertion
- 26 postes permanents

En 2025, l'association a accompagné 32 salariés en CDDi, et 8 salariés en CDD « SAS pré insertion » résidant dans le sud Territoire de Belfort. Les différentes activités couvrent l'ensemble du Territoire de Belfort, avec une réelle volonté de maintenir des chantiers à Delle et Grandvillars.

Répartition des parcours :

16 parcours à la Ressourcerie de Grandvillars

12 parcours au chantier Espaces verts à Delle

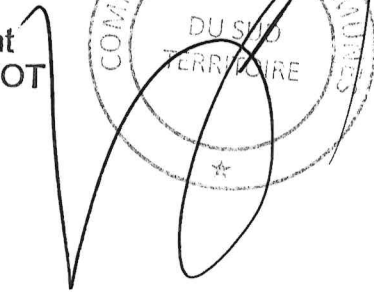
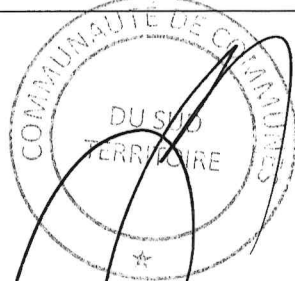
4 parcours au sein des activités de l'association à Belfort

Le partenariat avec la CCST permet de couvrir 2 postes de ressourceur dans les déchetteries de Fêche l'Eglise et Florimont.

L'association sollicite le renouvellement d'une subvention pour l'année 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « La Ressourcerie 90 »**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le LUNDI 11 MAI 2026</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> 